

St Raphaël, le 02/06/2020

Le Principal

Aux

Parents d'élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>

## **Objet : Poursuite de la reprise progressive des cours au collège Alphonse Karr**

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que je reviens vers vous pour vous informer des modalités de poursuite de la reprise progressive des cours.

A compter du **lundi 08 juin 2020**, les élèves des classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> reprendront en présentiel avec les élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup>.

**Protocole sanitaire :** Le protocole sanitaire strict propre au collège Alphonse Karr établi conformément au protocole national est maintenu. Ce protocole a été présenté le jeudi 14 mai à la commission d'hygiène et sécurité puis le vendredi 15 mai au conseil d'administration de l'établissement. Il repose sur cinq fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique
- l'application des gestes barrière
- la limitation du brassage des élèves
- le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- la formation, l'information et la communication

Pour en savoir plus, vous pouvez visionner la vidéo à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>

Parmi les mesures les plus importantes : Port du masque obligatoire pour les élèves et les adultes – 12 élèves au maximum dans chaque classe – les parents n'ont pas accès à l'établissement – Les élèves restent dans la même salle toute la demi-journée, ce sont les professeurs qui changent de salle – pas de récréation mais un temps de pause par groupe –entrée et sortie échelonnées – lavage régulier des mains...

**Inscription :** Les élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> qui ont été inscrits par leurs parents depuis la reprise du 18 mai, continueront à être accueillis. Cette inscription est valable pour la période du 08 juin au 03 juillet 2020. Si des parents ont changé d'avis, ils devront très rapidement le faire savoir en envoyant un courriel à l'adresse suivante : [0830075f@ac-nice.fr](mailto:0830075f@ac-nice.fr) avant le 04 juin.

**Modalités d'accueil des élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> pour la période du 08 juin au 03 juillet :**

**Les élèves se présenteront aux horaires indiqués en portant un masque  
et en présentant leur carnet de correspondance**

**Jusqu'au 08 juin 2020, les élèves continueront à être accueillis suivant l'emploi du temps et les modalités d'accueil qui leur ont été communiqués à la reprise des cours.**

**A partir du 08 juin 2020, les élèves recevront un nouvel emploi du temps qui leur sera transmis via Pronote le 05 juin.**

**Modalités d'accueil des élèves de 5<sup>ème</sup> à partir du 08 juin 2020**

**Du 08 juin au 03 juillet, les élèves de 5<sup>ème</sup> seront accueillis les lundis et les mardis matins aux horaires suivants :**

**Horaires :** 7h55 – 11h55 pour les 5A (salle C207) - 5B (salle C205)

**Horaires :** 8h00 – 12h00 pour les 5C (salle C204) – 5D (salle C203)

**Horaires :** 8h05 – 12h05 pour les 5E (salle C201)

**Demi-pension ouverte de 12h-13h.**

Le forfait n'étant pas activé sur la période du 02 juin au 03 juillet 2020, les élèves demi-pensionnaires qui prendront leur repas au collège devront s'acquitter de la somme de 3.50 euros par repas.

## Modalités d'accueil des élèves de 6<sup>ème</sup> à partir du 11 juin 2020

**Du 11 juin au 03 juillet, les élèves de 6<sup>ème</sup> seront accueillis les jeudis et les vendredis matins aux horaires suivants :**

**Horaires :** 7h55 – 11h55 pour les 6A (salle C207) - 6B (salle C205)

**Horaires :** 8h00 – 12h00 pour les 6C (salle C204) – 6D (salle C203)

**Horaires :** 8h05 – 12h05 pour les 6E (salle C201)

### **Demi-pension ouverte de 12h-13h.**

Le forfait n'étant pas activé sur la période du 02 juin au 03 juillet 2020, les élèves demi-pensionnaires qui prendront leur repas au collège devront s'acquitter de la somme de 3.50 euros par repas.

**Important :** Durant cette période, la direction pourra prendre la décision de suspendre l'accueil d'un élève si les conditions matérielles (gel, masque, produit de désinfection etc.) ou si les moyens humains ne sont pas réunis. **La présentation du carnet de correspondance est obligatoire pour rentrer dans l'établissement.**

### **Accueil spécifique des enfants des personnels soignants et prioritaires :**

Les parents des élèves concernés prendront contact directement avec M. Asnard CPE.

Les élèves suivront les cours avec leur groupe le matin, ils seront autorisés à déjeuner au collège (panier repas préparé par les parents) et suivront des cours à distance en salle C211 jusque 17h.

**Fiche Parents :** Les parents devront obligatoirement prendre connaissance de la fiche jointe et s'engager à respecter les consignes présentées.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Principal

